

BIENVENUE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET
SPORTS SOUS-MARINS COMITÉ
DÉPARTEMENTAL HAUTE-VIENNE

LUNDI 17 JANVIER 2022

MAISON DES SPORTS
VILLE DE LIMOGES

Comité directeur de la fédération
française d'études et sports sous-marins
comité départemental Haute-Vienne
CODIR FFESSM CODEP 87



FFESSM

HAUTE-VIENNE | 87

Meilleurs voeux

2022

BIENVENUE AU 2IEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

LA BIENVENUE À NOS INVITÉS:

- MONSIEUR DIDIER PINEL, MAIRE DE SAINT SORNIN-LEULAC ET SON ADJOINT
- MONSIEUR PICARD, TECHNICIEN URBA 47 (PHOTOVOLTAÏQUE)

MERCI POUR VOTRE DÉPLACEMENT

BIENVENUE AU 2IEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

COMITÉ DIRECTEUR ÉLARGI:

- AUX PRÉSIDENTS DES CLUBS ET SCA FFESSM DE LA HAUTE-VIENNE
- AUX PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

DEUXIÈME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

MEMBRES DU BUREAU:

Lazeiras Aurélien - Président

Migout Nadia - secrétaire générale

Delahaye Pascal - Trésorier

Nevoit Béatrice - secrétaire générale adjointe

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR:

Alouis David

Duloisy Patrice

Mandavy Patrick

Orabona Olivier

Arvy Jean-François

Farge Michel

Marmisse Carole

Pauzet Franck

Clottes Jacques

Fournier Martine

Marty Pierre

Rambis Roland

Delahaye Pascal

Hamelin Pascal

Migout Nadia

Rebeyrol Daniel

Desserprix Aurélien (SCA)

Lazeiras Aurélien

Nevoit Béatrice

Valade Éric

DEUXIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS INVITÉS:

Apnée : Le Normand Michel : apnee@codep87.fr

Archéologique subaquatique : Letuppe Jonathan archeologie@codep87.fr

Environnement et Biologie subaquatique : Bonnet Christine biologie@codep87.fr

médicale : Jean-François Pons medicale@codep87.fr

Nage avec palmes : Béatrice Nevoit nap@codep87.fr

Plongée sportive en piscine : Patrick Mandavy psp@codep87.fr

Technique plongée sous-marine : Rambis Roland technique@codep87.fr

Tir sur cible subaquatique : Marty Pierre tsc@codep87.fr

juridique:

DEUXIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS:

2870045	ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	Duloisy Patrice
2870082	CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	Rebeyrol Daniel
2870083	C.S. D'AIXE S/VIENNE	Clottes Jacques
2870125	C.A.S. - EGF LIMOGES	Travers Michel
2870139	ASPTT LIMOGES	Valade Éric
2870190	HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	Plainemaison Wyniger Martine
2870221	RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	Hamelin Pascal
2870235	LIMOGES PLONGEES SS MARINE	Mandavy Patrick
2870245	PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	Gantheil Fabrice
2870264	ABYSSES CLUB	Migout Ludovic
2870290	TEAM EANX	Lavigerie Pascal
2870309	AIGA BLUIA PLONGEE	Monteil Bruno
2870323	ABC PLONGEE 87	Arvy Jean-François
0287024C	SUB2O	Desserprix Aurélien

DEUXIEME COMITÉ DIRECTEUR SAISON 2021/2022

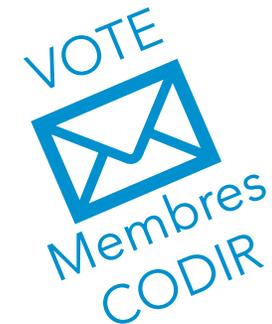
MEMBRES ABSENTS ET EXCUSÉS CE SOIR:

- Franck Pauzet - CODIR - Membre CODIR en visio ou audio si possible
- Michel Le Normand - président commission apnée

APPROBATION DU PV DU CODIR DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Merci au secrétariat général pour sa rédaction

Disponible sur le site www.codep87.fr



Ordre du jour

- Les licences 2021/2022.
- Montulat,
 - Installation d'une centrale photovoltaïque, échange avec nos invités, vote sur la délégation de signature sur le projet
 - Les travaux le point à date.
 - La pratique de l'apnée, GT sur la réglementation adaptée au site.
 - Aménagements : Discussion autour des tables « pique-nique » / Mise en place GT pour DSA sur site (intérêt, faisabilité, financements) / Les WC
 - Trop plein : vigilance de tous
- Paroles aux commissions.
- Aide a la formation 2022 / dédommagement kilométrique
- Partenariat avec l'aquapolis: La convention / Le bassin multifonction,
- Calendrier.
 - Nettoyage Montulat GT, date (juin/juillet 2022 sur un apm)
 - Forum des associations GT (3/4 septembre 2022 ??)
 - Prochain CODIR (avril 2022)
 - Prochaine AG ordinaire (octobre 2022)
 - Janvier 2024 : année olympique, Mise en place GT pour descente de la Vienne en NAP
- Actualités CSNA et FFESSM.
- Questions diverses.

Rapport des licences - 02-87-0000 - Haute-Vienne

Saison 2021/2022 – extraction au **13/01/2022**

N° structure	Nom structure	Adulte	Junior	Enfant	Homme	Femme	Total
02870045	ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	34	0	1	26	9	35
02870082	CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	73	5	2	53	27	80
02870083	C.S. D'AIXE S/VIENNE	50	5	0	35	20	55
02870125	C.A.S. - EGF LIMOGES	10	0	0	6	4	10
02870139	ASPTT LIMOGES	82	8	6	61	35	96
02870190	HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	16	1	0	13	4	17
02870221	RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	15	0	0	15	0	15
02870235	LIMOGES PLONGEES SS MARINE	29	1	0	27	3	30
02870245	PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	20	3	1	16	8	24
0287024C	SUB2O	14	1	0	9	6	15
02870264	ABYSSES CLUB	11	2	1	12	2	14
02870290	TEAM EANX	4	0	0	4	0	4
02870309	AIGA BLUIA PLONGEE	27	1	0	23	5	28
02870323	ABC PLONGEE 87	23	1	2	13	13	26
	TOTAUX :	408	28	13	313	136	449

Rapport des licences - 02-87-0000 - Haute-Vienne Saison 2021/2022 – extraction au 13/01/2022

Novembre 2021: **321** licenciés,

Janvier 2022: **449** licenciés,

vers une saison « presque » comme avant

Pour information, le 1^{er} février 2021: **375** licenciés

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Installation d'une centrale photovoltaïque, échange avec nos invités, vote sur la délégation de signature sur le projet

- Monsieur Didier Pinel, Maire de Saint Sornin-Leulac et son adjoint
- Monsieur Picard, technicien Urba 47 (photovoltaïque)



MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



Monsieur Aurélien Lazeira
CODEP 87

Saint-Sornin-Leulac, le 29/12/2021

Objet : Bail emphytéotique avec la société URBASOLAR

Pièces jointes : 1 exemplaire du bail et réponses à vos interrogations.

Monsieur,

Nous sommes à présent en possession de la version définitive du bail emphytéotique passé avec la société URBASOLAR, je vous en fait parvenir un exemplaire ainsi que les réponses aux interrogations que vous avez formulées.

Restant à votre écoute pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Didier PINEL



MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmises
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



L'espace actuellement clôturée ne doit en aucun cas être impacté par le projet tant en phase exploitation qu'en phases travaux

Une clause est déjà prévue au Bail : « *Le PRENEUR prendra toutes les dispositions utiles pour n'apporter aucun trouble de quelque nature qu'il soit aux propriétés voisines, autre que ceux éventuellement conjointement convenus entre les Parties et/ou avec les occupants des propriétés voisines, lors de la réalisation des travaux. »* »

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmissent
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



Aucun encombrement, même temporaire du chemin d'accès entre la route et l'entrée (portail) sur le site de plongée (entrave au accès et surtout aux secours, le cas échéant, n'est pas admissible.

Ajout : « Le Preneurs s'engage à ne pas empêcher l'accès et à ne pas encombrer le chemin d'accès entre la voie publique et l'entrée sur le site de plongée comme figuré sur le plan de servitude ci-annexé ».

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmissent
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



Entretien et remise en l'état du chemin d'accès du fait de l'usage par des véhicules autres que les VL du Codep 87 (non impactant) à charge du porteur du projet, un état des lieux contradictoire (référé préventif) sera réalisé par le porteur du projet.

Ajout: « Le PRENEUR s'engage à remettre en état le chemin d'accès qu'il empruntera si ce dernier devait être endommagé à la suite du chantier du PRENEUR. Par conséquent, un état des lieux contradictoire entre les Parties ou un état des lieux constaté par huissier de justice en présence des Parties sera dressé avant le commencement du chantier du PRENEUR »

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmises
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



Mise en place des moyens nécessaires pour préserver l'espace clôturé de tout ruissellement et/ou de toute pollution qui serait induite par le projet.

Une clause est déjà prévue au Bail : « Le PRENEUR prendra toutes les dispositions utiles pour n'apporter aucun trouble de quelque nature qu'il soit aux propriétés voisines, autre que ceux éventuellement conjointement convenus entre les Parties et/ou avec les occupants des propriétés voisines, lors de la réalisation des travaux. »

MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmises
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



Connaissance du rétro planning du chantier, avec jour et horaires du chantier

Ajout : « Avant tout début de chantier, le PRENEUR informe le BAILLEUR du calendrier prévisionnel. »

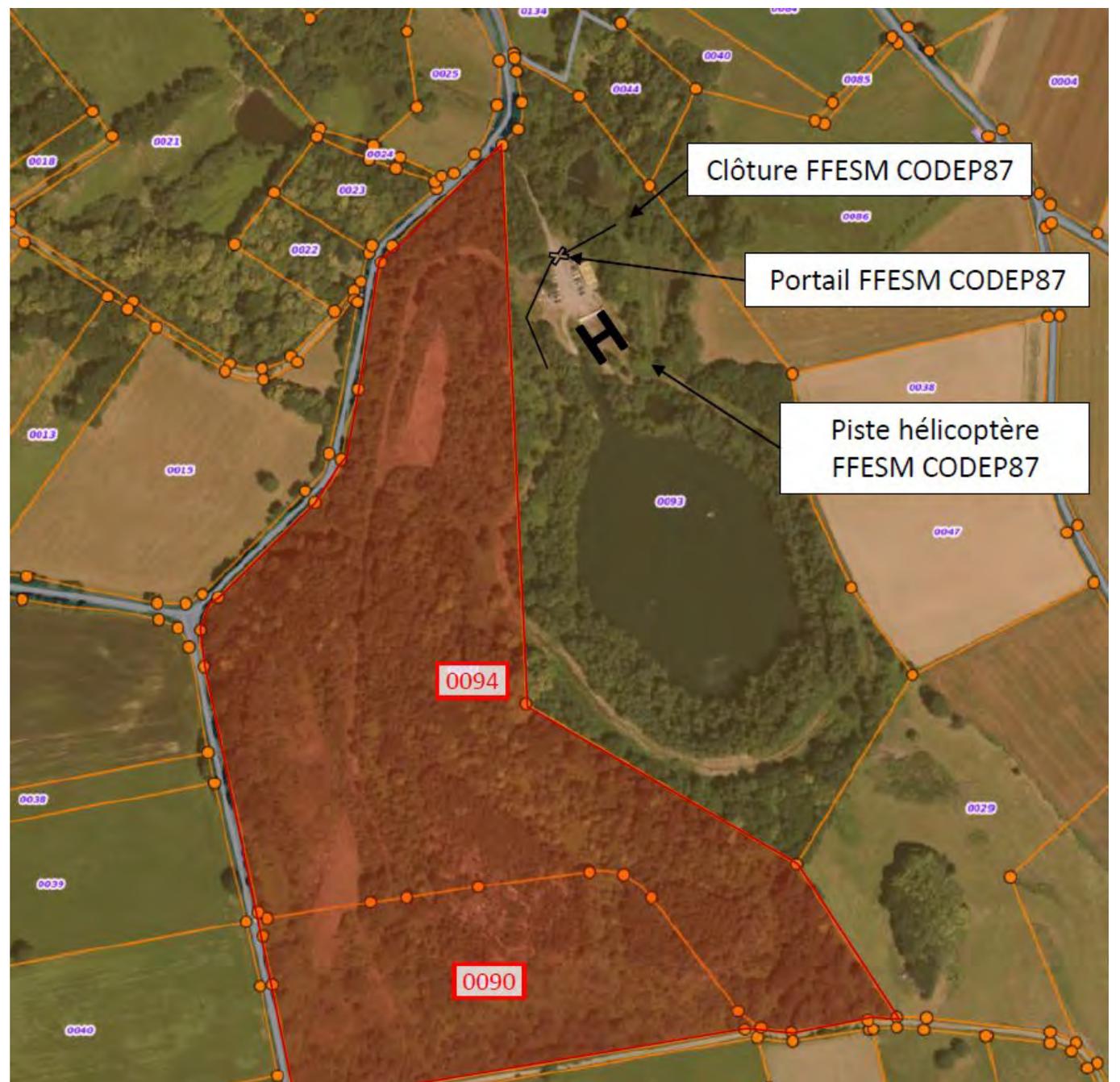
MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Suite aux conclusions du CODIR FFESSM
CODEP 87 du Lundi 14 Juin 2021 transmissent
au maire par email le 19 juin 2021

Réponses de Monsieur Didier Pinel,
Maire de Saint-Sornin-Leulac

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Echanges avec nos invités

- Monsieur Didier Pinel, Maire de Saint Sornin-Leulac et son adjoint
- Monsieur Picard, technicien Urba 47 (photovoltaïque)

Département de Haute-Vienne

Ville de St-Sornin-Leulac



MONTULAT, CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Demande de modifications du bail emphytéotique :

- Dénomination exacte: fédération française d'études et de sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne également dénommée « FFESSM CODEP 87 »
- Modification de l'adresse: 35 boulevard Beaublanc 87100 Limoges

Délibération du CODIR

Vote de l'autorisation du président FFESSM CODEP 87, ou son représentant, à signer l'acte notarié



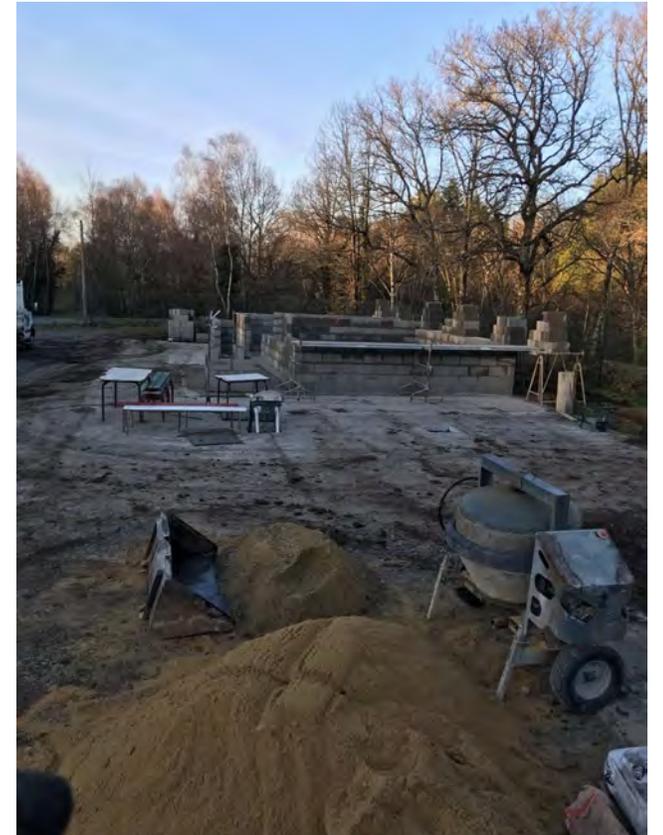
MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

Le point à date de la
construction



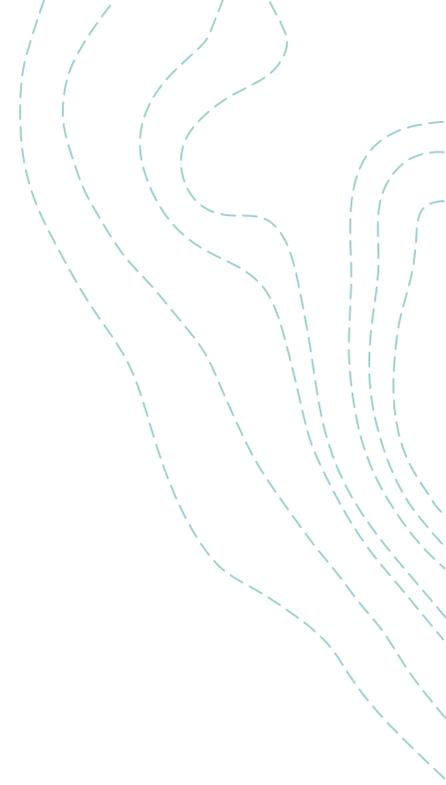
MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

- Les travaux avancent (Photos du club de la souterraine du 10/01/2022)



MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

Les photos du 17 janvier 2022



MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

Les photos du 17 janvier 2022

MONTULAT, LES TRAVAUX DES 65 M² DE VESTIAIRES

- Les WC: ils sont ouverts! Après un problème d'instabilité, les toilettes sèches sont remises en place, ils fonctionnent (photos du 05/01/2022)



AMÉNAGEMENTS MONTULAT: LES TOILETTES SÈCHES

Une légère brise suffit à faire tourner l'extracteur et à ventiler l'appareil

L'appareil chauffe au soleil, le flux d'air intérieur s'accélère

Le flux d'air forcé :

- Réduit le volume des déchets
- Détruit les pathogènes et favorise les bactéries aérobies
- Assure un fonctionnement sans odeur

L'air aspiré par la cuvette empêche toute remontée d'odeurs

Un courant d'air constant assèche les solides et évapore les liquides

Sans eau **sans électricité** **Sans produits chimiques** **sans égout**

Les toilettes sèches fonctionnent simplement avec un peu de soleil et de vent.

Elles peuvent être installées dans des contextes variés

plages **parking** **parcs**

Les toilettes sont faites de matériaux secs provenant de sources durables et s'intègrent parfaitement avec l'environnement

La T SECHE est un WC autonome, robuste, facile à installer, prêt à l'emploi et d'entretien simple

AMÉNAGEMENTS MONTULAT: LES TOILETTES SÈCHES

Les toilettes ne sont pas fermées à clés



LA PRATIQUE DE L'APNÉE, GT SUR LA RÉGLEMENTATION ADAPTÉE AU SITE.

- Suite à la demande des apnéistes
- Dans le but de développer l'apnée sur le site de Montulat (plus de sécurité=plus de pratique)
- Dans le même objectif que pour la plongée sous-marine
- Mise en place d'un groupe de travail par la commission apnée pour proposer au CODIR une réglementation spécifique à la pratique de l'apnée sur le site de Montulat

AMÉNAGEMENTS : DISCUSSION AUTOUR DES TABLES « PIQUE-NIQUE »

- Plusieurs pistes possibles:
 - ESAT la ribiere <https://www.fondation-amisdelatelier.org/medias/DepliantLaRibireversionfinale.pdf>
 - Espace urban <https://www.espace-urbain.fr/table-pique-nique/table-pique-nique-parc>
 - <https://www.creat-aire.fr> (bord de vienne)
- Mise en place d'un groupe de travail
- Budget 600€



MONTULAT: TROP PLEIN, VIGILANCE DE TOUS

Le trop plein de Montulat se bouche régulièrement, il est situé au niveau du point rouge. C'est un tuyau PVC qui passe sous le chemin. Une inspection visuelle, voir un dégagement de l'entrée à la main permet un entretien qui maintient le site en état. Possibilité d'utiliser une tige en fer à proximité.



PAROLES AUX COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES



ENVIRONNEMENT ET BIO SUBAQUATIQUES

- Formation environnement et biologie subaquatique
- Plongeur bio 1, il reste des places - il débute le 29 janvier 2022 à Limoges
- Stage pratique formation Plongeur Bio 1 à Hendaye
du 03 juin au 06 juin 2022
- inscriptions sur codep87.fr



PLONGÉE SOUS-MARINE TIV LE BILAN DE FRANCIS NOWAK AU 13/01/22

Cela va vous permettre d'anticiper les besoins qui seront exprimés par les clubs

à bientôt, Francis

ps : il ne reste que les retardataires à recycler, c'est cool - Francis N.

	Bilan des TIV à recycler au 10/01/2022		
structures enregistrées dans l'application TIV	Nb TIV agréés par les structures / clubs	non recyclés 2021 (TIV non valide)	date limite 31/12/2022
02-87-0000 CODEP HAUTE VIENNE	118	25	0
02-87-0045 ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	12	3	0
02-87-0082 CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	6		0
02-87-0083 C.S. D'AIXE S/VIENNE	12	3	0
02-87-0125 C.A.S. - EGF LIMOGES	8	2	0
02-87-0139 ASPTT LIMOGES	19	1	0
02-87-0190 HOMMES GRENOUILLES DU CAPO	5	1	0
02-87-0221 RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	8	3	0
02-87-0235 LIMOGES PLONGEES SS MARINE	9	2	0
02-87-0245 PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	2		0
02-87-024C SUB20	1		0
02-87-0264 ABYSSES CLUB	9	3	0
02-87-0290 TEAM EANX	12	4	0
02-87-0309 AIGA BLUIA PLONGEE	8	2	0
02-87-0323 ABC PLONGEE 87	7	1	0

PLONGÉE SOUS-MARINE TIV

Une demande de la part des formateurs TIV d'investir dans un mesureur d'épaisseur ultrason.

Prix entre 300 et 400€

Dans l'attente d'une proposition de leur part pour proposer l'investissement au CODIR



PLONGÉE SOUS-MARINE – SECOURISME RÉPONSE DE LA PRÉFECTURE

Secourisme: demande de la part de notre médecin Jean François Pons d'obtenir l'agrément secourisme auprès de la préfecture afin de proposer des formations décentralisé d'ANTEOR sur Limoges

Bonjour Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que les demandes d'agrément pour assurer les formations aux premiers secours sont à transmettre par mail (à cette adresse) ou par courrier (préfecture de la Haute-Vienne - 1 rue de la préfecture - SIDPC - 87031 Limoges).

Les pièces à fournir figurent aux articles 13 et 14 de l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours (si vous souhaitez le consulter, voici le lien vers l'arrêté

mentionné: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000358867/>).

Mise en place d'un GT pour finaliser cet agrément

DÉVELOPPEMENT DE LA NAGE AVEC PALMES : UNE PREMIÈRE

- Une formation entraîneur nage avec palmes RIFANAP a commencée samedi 15 janvier 2022
- Déplacement de deux Moniteurs entraîneurs du CSNA - Bruno Rivière et Jean-Yves Fournier
- Les participants sont adhérents de 5 clubs différents (ASORTF - Abysses - CSL - Aiga Bluia plongé - LPSM)



DÉVELOPPEMENT DE LA NAGE EN EAU VIVE

- Pourquoi pas transformer notre rivière Vienne en terrain de sport?
- Renseignements:
Bernadette GAUDY
39 Chemin de Passerat

33130 BÉGLES
E-mail : bernie33@hotmail.fr
Tél : +33 (0)6 18 67 52 98

[Inscription en suivant le lien ici ou voir la page facebook du CSNA](#)



FORMATION N1
ANIMATEUR CLUB
NAGE EN EAU VIVE
6 février
St Médard en Jalles
3 Avril
Saint MESMIN

ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE

Formation découverte de l'archéologie subaquatique à Limoges : DÉCA inscriptions sur codep87.fr

LUNDI 14 MARS 2022 - SOIRÉE - 19h30 à 22h00 - Maison municipale des sports de la ville de Limoges - 35 boulevard de Beaublanc 87100 Limoges

SAMEDI 19 MARS 2022 - JOURNÉE - 9h00 à 12h00: visite du dépôt archéologique de la DRAC rue Eugène Varlin Limoges

14h00 à 17h00: mise en situation archéologique en piscine (prévoir équipement plongeur complet pour piscine : bloc, détendeur, gilet...)

INTERVENANTS :

Jonathan Letuppe, Archéologue, président de la commission d'archéologie subaquatique FFESSM CODEP87

Fabien LOUBIGNAC, archéologue, Service Régional de l'Archéologie Archéologie terrestre et subaquatique DRAC Nouvelle Aquitaine



DÉVELOPPEMENT DE LA PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

Meeting de découverte
le 06 février à Mérignac



ENTREE GRATUITE
DE 14H à 17H

**MEETING DECOUVERTE
PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE
LE 06 FEVRIER 2022
STADE NAUTIQUE JEAN BADET - MERIGNAC**

VENEZ DECOUVRIR UNE NOUVELLE ACTIVITE
SUBAQUATIQUE AVEC NOUS . A VOS MAILLOTS
ET PALMES REJOIGNEZ NOUS DANS LA PISCINE.
Accessible à partir de 10 ans et plongeur d'OR minimum
ou niveau 1 minimum pour les adultes.



DÉVELOPPEMENT DE LA PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

FORMATION JUGE ARBITRE PSP
Samedi 5 février de 9h à 17h
à Artigues (Pres de bordeaux)

The image is a screenshot of a document from the Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM). The document is titled "FORMATION JUGE ARBITRE PSP" and is dated Saturday, February 5th, from 9h to 17h at Artigues (Pres de bordeaux), Parc Descartes - Avenue Descartes - 33370 ARTIGUES près BORDEAUX. The document is in French and provides details about the training course, including its purpose, conditions of candidature, and contact information for the organizing committee. The FFESSM logo is visible in the top left corner, and the text "COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE COMMISSION PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE" is visible in the top right corner. The document also includes a list of conditions for candidature, such as being a FFESSM license holder, being 17 years old, and having a minimum level of 1 in technical diving or PESH20. The cost of the training is listed as 25 €. The document is signed by Vincent Blanchard, President of the regional PSP commission of CSNA. The document is dated Monday, January 17, 2022.

FFESSM
PLONGÉE SPORTIVE
EN PISCINE | CSNA

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS
COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
COMMISSION PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

FRANCE - JURISDICTION FRANÇAISE
Document n° 1444 - Version 1.0 - Dernière mise à jour le 10/03/2021 (01/03/2021) | www.ffessm.fr

FORMATION JUGE ARBITRE PSP

Samedi 5 février de 9h à 17h à Artigues (Pres de bordeaux)
Parc Descartes - Avenue Descartes - 33370 ARTIGUES près BORDEAUX

Pourquoi cette formation ?
Le Juge PSP est la deuxième étape dans le cursus pour l'arbitrage et la formation.
Lors d'une compétition, il est chargé du respect des règlements établis par les instances organisatrices, il se doit d'être impartial et est investi d'une autorité.
Il peut assurer plusieurs fonctions STARTER, Juge-Arbitre Adjoint, Juge de Pré Départ (TIV), Chef Chronométrateur et arbitre.
Il est un des éléments essentiels à la compétition car il est le garant de son bon fonctionnement et peut intervenir lors des compétitions départementales, régionales et nationales.

Coût de la formation : 25 €

Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une Licence FFESSM en cours de validité,
- Être âgé de 17 ans révolus au moment de la délivrance du brevet,
- Être présenté par le Président du club,
- Tout brevet FFESSM à partir du Niveau 1 de plongée technique ou PESH20 minimum.
- Être titulaire du brevet d'arbitre :
(Depuis 1 an minimum et avoir arbitré une compétition en immersion ou avoir arbitré deux compétitions dont une en immersion).

Inscription et paiement sur le formulaire en ligne :
(Vous recevrez un pdf valant votre inscription après confirmation du paiement.)

Cette formation sera dispensée par Dimitri Mairese (JF2 CSNA), le président du jury, et représentant de la CR PSP, sera Philippe Boutevroux Chrétien (JF2, membre de la CR PSP CSNA, mandaté par le président).

Plus d'infos sur la fonction d'arbitre PSP : [DEVENIR JUGE-ARBITRE | FFESSM](#)

MET : <https://drive.google.com/file/d/1m5K1ubXwOuD0KKWCz-3Cq5nIQGv-KU2/view>

Pour toute information supplémentaire je reste à votre disposition.

Vincent BLANCHARD
Président commission régionale PSP CSNA
v.bl@free.fr
06 36.82.80.83

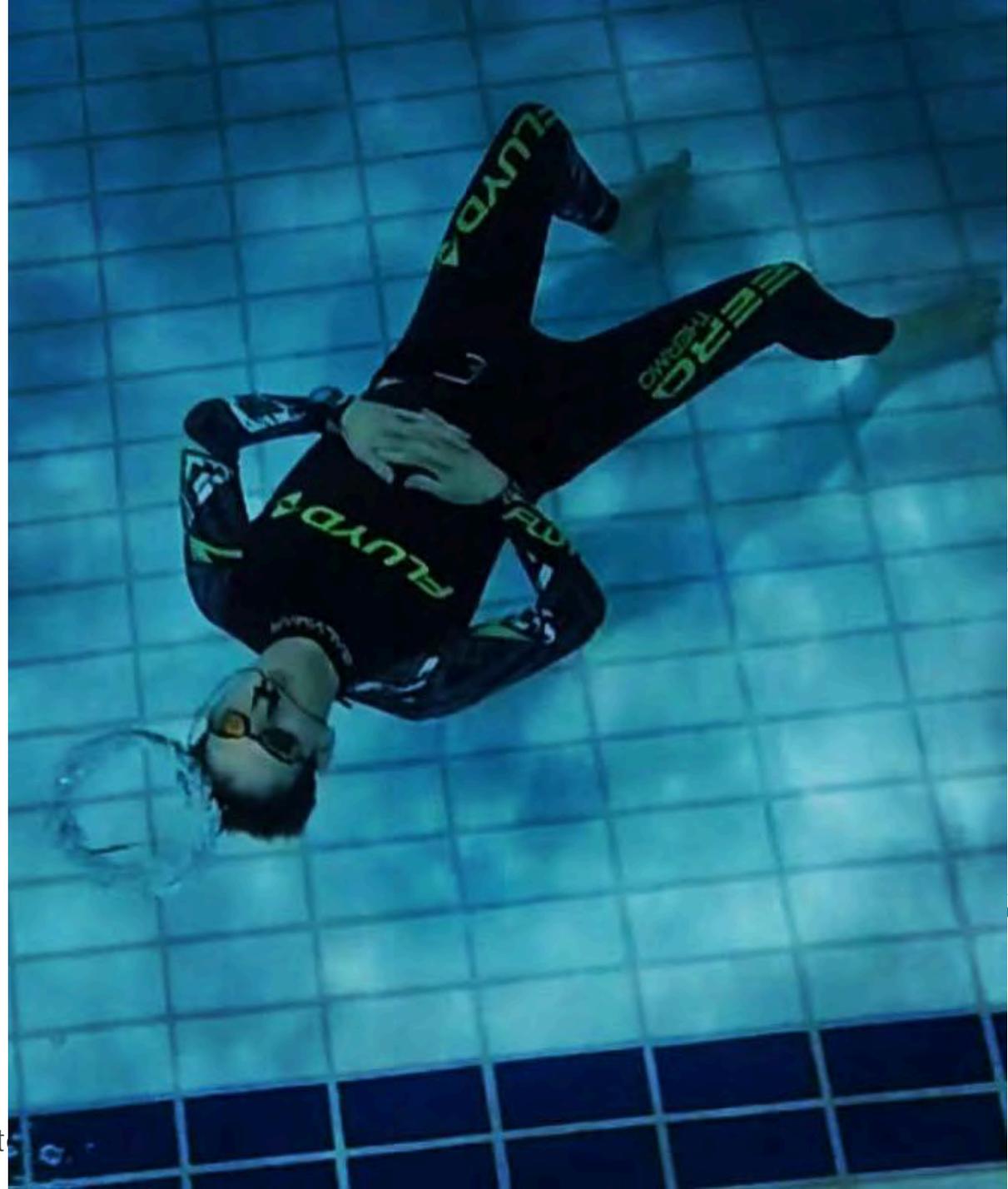
FFESSM - COMMISSION PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE - NOUVELLE-AQUITAINE
Document n° 1444 - Version 1.0 - Dernière mise à jour le 10/03/2021 (01/03/2021) | www.ffessm.fr
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS | COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE | COMMISSION PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE
Document n° 1444 - Version 1.0 - Dernière mise à jour le 10/03/2021 (01/03/2021) | www.ffessm.fr

APNÉE

Des séances d'initiation et de démonstration possible dans tous les clubs de la Haute-Vienne sur simple contact apnee@codep87.fr voir la vidéo d'une de ces séances de découvertes <https://www.youtube.com/watch?v=XQ77oxMy8Cg>

Une formation d'entraîneur d'apnée « IE1 apnée » pour la rentrée de septembre 2022

Mise en place du cursus encadrant handi apnée au sein de la commission apnée du CODEP 87



PARTENARIAT AVEC L'AQUAPOLIS

- Signature de la convention en attente du document de vert-marine
- Proposition du directeur de participer à l'anniversaire de l'Aquapolis (initialement prévu le 30 janvier 2022, repoussé en Mars)
- 3x5min de démonstration sportive (apnée, nage avec palmes et TSC) intégralement filmée (avec caméra sous marine) et diffusé en direct sur les réseaux sociaux (potentiel 50 000 vues)

DÉFRAIEMENT KILOMÉTRIQUE



Vote sur le maintien du défraiement kilométrique pour 2022 de 0.25 €/Km.

Le choix du défraiement ou de la réduction sur les impôts est libre, mais ce choix doit être fait et signé en amont afin de maîtriser le budget de l'événement.

Les demandes des défraiements kilométrique doivent s'effectuer dans les 15 jours

Formulaire de demande disponible sur le site web.

<http://www.codep87.fr/h2o/images/pdf/CODEP87%20-%20Frais%20Deplacement%20benevole%20en%20mission.pdf>

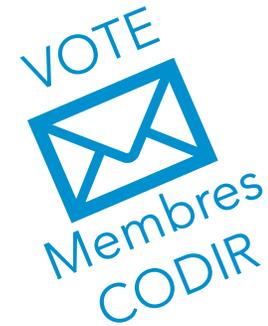
AIDE À LA FORMATION

Vote sur le maintien en 2022 des aides pour les formations des cadres avec le montant suivant:

N4:250€

MF1:350€

MF2:450€



Explications et formulaire de demande disponible sur le site web.

Cheque correspondant à l'aide remise en AG

<http://www.codep87.fr/h2o/images/pdf/FFESSM---CODEP87---Participation-aux-frais.pdf>

COTISATION DES CLUBS AU CODEP 87: PROPOSITION DU MINIMUM RÉGLEMENTAIRE

Les tarifs d'affiliations minima des clubs sont fixés réglementairement par la FFESSM, affichage sur le site national.

Extrait de la tarification sur le site national

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/01/e75d5c8f8f6d2d482055bfd292611b4c8620f11e.pdf>

DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2018/2019 POUR LES CLUBS	60,00 €
DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2018/2019 POUR LES SCA, SCIA ET RATTACHEMENT CLUB FRANCE	72,00 €
TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT	12,00 €

Un codep, peut choisir le montant qu'il veut, en respectant ce minima réglementaire.

Vote sur le maintien au strict minimum réglementaire imposé par le national des cotisations des **clubs à 60€** et des **SCA à 72€**



COTISATION MONTULAT

Existence de deux tarifs: tarif des membres du CODEP 87 et tarif hors CODEP 87

Des frais en moins: plus d'abonnement téléphonique

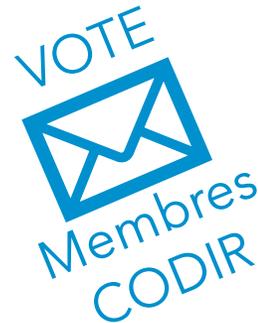
Des frais en plus: abonnements eaux / électricité

Entretien courant

Proposition pour l'année 2022:

40€ clubs et SCA FFESSM CODEP 87

100€ clubs FFESSM hors Haute-Vienne



Nouveauté 2022: signature de la convention d'utilisation voté en AG 2021 - disponible sur le site codep87.fr

<https://codep87.fr/h2o/images/pdf/2021%2010%2004%20-%20FFESSM%20-%20CODEP%2087%20-%20Montulat%20-%20Convention%20utilisation.pdf>

COTISATION ET CHANGEMENT DU CODE MONTULAT

Janvier 2022:

Vote des
cotisations

Paiement

Des cotisations
Par les clubs, signature
de la convention

Envoie de la
**Facture et du nouveau
Code** au président du
club

Fin janvier:
**Appel à
Cotisations** et
envoi des
conventions, vers
les clubs

Réception

De la cotisation et
de la convention
signée

**Changement
Du code d'accès
à Montulat
Fin février 2022**



CALENDRIER 2021/2022



- Nettoyage Montulat GT, date? (juin/juillet 2022 sur un apm)
- Forum des associations GT (3/4 septembre 2022 ??)
- Prochain CODIR lundi 4 avril 2022 20h ?
- Prochaine AG ordinaire lundi 10 octobre 2022 19h ?
- Janvier 2024 : année olympique, Mise en place GT pour descente de la Vienne

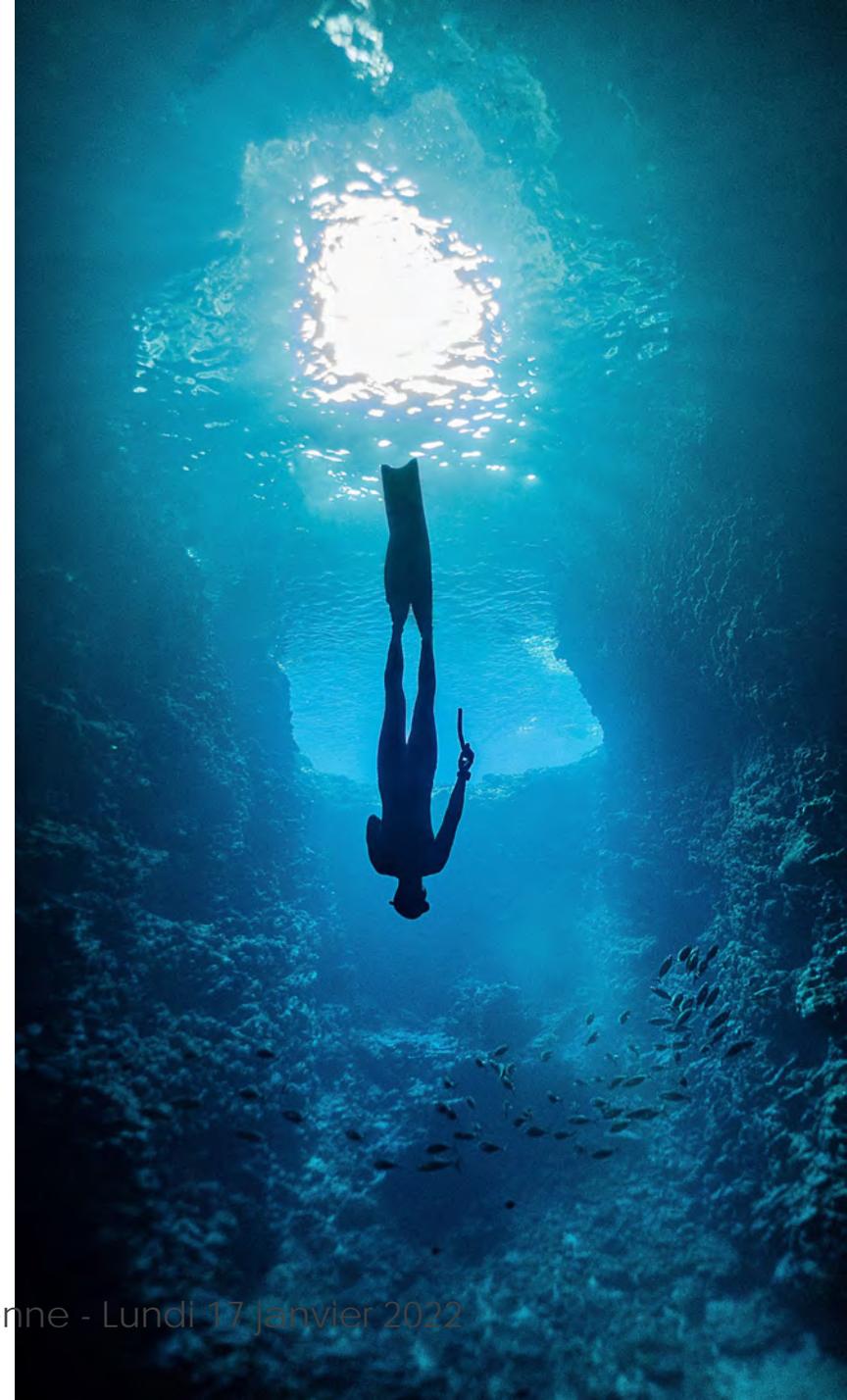


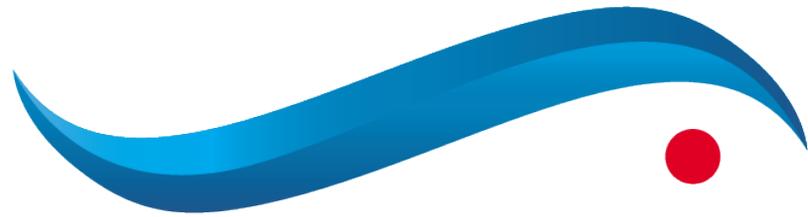
ACTUALITÉS CSNA ET FFESSM.



Salon de la plongée reporté les 11, 12, 13 mars 2022 avec un stand du CSNA

22 et 24 avril 2022 Assemblée générale nationale électorale à Lyon





FFESSM



HAUTE-VIENNE | 87

QUESTIONS DIVERSES

MESURES SANITAIRES EN DATE DU 14 JANVIER 2022

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier de Madame la préfète relatif aux mesures sanitaires applicables au domaine des sports.

Le tableau joint est également disponible à l'adresse https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_6_janvier_2022.pdf

Le cahier de rappel numérique est quant à lui accessible avec ce lien : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

Restant à votre disposition,
Respectueusement,

Hugues Mazaud
Cabinet de la Préfète de la Haute-Vienne
Chef du service des sécurités
05 55 44 17 40 - 06 40 13 01 12 t.

DÉVELOPPEMENT JEUNE - RÉFÉRENT

Pour ceux qui ne me connaissent pas je suis Justine DUPRAT, responsable du développement des jeunes au niveau du CSNA. Je suis à votre disposition si vous avez des projets, des envies ou des questions concernant nos petits jeunes.

Vous pouvez me joindre aux coordonnées suivant : 06.19.46.03.27 jeune.csna@gmail.com

Je reviens vers vous en cette début d'année pour notre développement auprès des jeunes. Afin de faciliter la communication, pouvez-vous me communiquer **un référent jeune pour chaque département** s'il vous plait.

Il me faudrait :

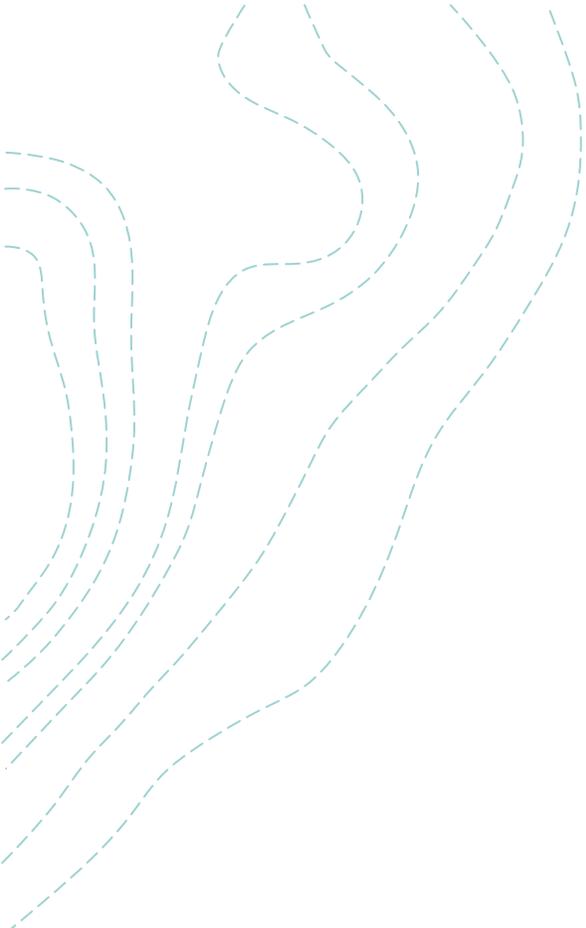
Nom - Prénom

Commission/Spécialité sub aquatique

Numéro de téléphone

Adresse mail

Merci à vous pour votre aide et votre implication



**MERCI,
À BIENTÔT !**

fédération française d'études et sports
sous-marins comité départemental
Haute-Vienne - Comité directeur - Lundi
17 janvier 2022

